



CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2009

Date de convocation et son affichage : 12 OCTOBRE 2009

Le CONSEIL MUNICIPAL de RESSONS-SUR-MATZ s'est réuni le vingt octobre deux mil neuf à la MAIRIE de RESSONS-SUR-MATZ, en la salle ordinaire de ses séances, sur la convocation de Monsieur Alain DE PAERMENTIER, Maire de ladite COMMUNE.

Etaient présents : **Monsieur Alain DE PAERMENTIER, Maire,**
Monsieur Jean-Claude THIBAUT, Adjoint,
Monsieur Claude LEFEBVRE, Adjoint,
Monsieur Alain FRIZON, Adjoint,
Monsieur Jacques DEMONT, Adjoint,
Monsieur Christian HEDUY, Conseiller,
Monsieur Alain RUMEAU, Conseiller,
Madame Béatrice LECOMTE, Conseillère,
Madame Marianne BLANCHARD, Conseillère,
Monsieur Jean-Luc FOURET, Conseiller,
Monsieur Sébastien JULLIEN, Conseiller,
Monsieur Bernard GROSEIL, Conseiller.

Etaient absents : **Monsieur Daniel DELRANC, Conseiller, excusé,**
Mme Françoise LANCELEUR, Conseillère, procuration à Marianne BLANCHARD,
Monsieur Daniel WAWRZYNKOWSKI, Conseiller, procuration à Claude LEFEBVRE.

Secrétaire de séance : **Monsieur Jean-Claude THIBAUT**

Dans le cadre des questions diverses, Monsieur Bernard GROSEIL souhaite avoir un complément d'informations sur le projet urbain et notamment sur le détail des murs qui reviendraient à la Commune après dation. Sa question est plus ciblée sur l'ancienne maison GOBIN. Ces interrogations sont considérées comme prématurées puisque les négociations avec SODEARIF ne sont pas finalisées. Seule certitude à ce stade, les 2 espaces commerciaux situés dans le bâtiment B resteront propriétés communales. Quant à la maison GOBIN, tout est actuellement envisageable, y compris la vente des murs. Mais sur ce point le conseil municipal sera consulté. Monsieur Bernard GROSEIL termine son intervention en sous entendant que l'équipe en charge de ce dossier « brade le patrimoine de Reffroy-sur-Matz ».

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 22 septembre 2009, adressé à chaque membre,
- 2) Résultat de l'enquête publique et approbation du projet de règlement du Plan de Prévention des Risques Technologiques (P.P.R.T.) TOTAL GAZ,
- 3) Avis d'enquête publique de la Société GREENFIELD,
- 4) Taxe d'assainissement pour le Projet Urbain,
- 5) Désignation de la Commission d'Urbanisme pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme,
- 6) Délégué du Tribunal de Grande Instance de Compiègne pour la commission administrative électorale,
- 7) Questions diverses
 - a. Reprise des V.R.D. dépendant du lotissement « Le Clos Saint Foin »,
 - b. Demande d'acquisition d'un terrain cadastré B 2394, pour une superficie de 473 m²,
 - c. Information sur l'appel d'offres pour les travaux de renforcement électrique, rue de Séchelles,
 - d. Intervenant sportif à l'école primaire.

1) **Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 22 septembre 2009**

Chaque membre reçoit en même temps que la convocation, le compte-rendu du conseil municipal précédent, ce qui permet de passer immédiatement au vote. Celui du 22 septembre 2009 est adopté à l'unanimité.

2) **Résultat de l'enquête publique et approbation du projet de règlement du Plan de Prévention des Risques Technologiques (P.P.R.T.) TOTAL GAZ**

Conformément à l'article 5 de l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2008 prescrivant le plan de prévention des risques technologiques de la société TOTAL GAZ à Ressons-sur-Matz, le bilan de la concertation du projet du Plan de Prévention des Risques Technologiques a été mis à la disposition du public en mairie de Ressons-sur-Matz du 1er septembre au 1er octobre 2009. Aucune remarque particulière n'a été formulée sur le registre de l'enquête publique.

De plus, une réunion publique d'information a été organisée le 15 septembre 2009 à 16H00 en mairie de Ressons-sur-Matz. Cette réunion a rassemblé 15 personnes. Le Comité Local d'Information et de Concertation (C.L.I.C.) s'est réuni à la Sous-préfecture de Compiègne le mardi 06 octobre 2009 à 09H30 et a approuvé à la majorité des représentants des différents collèges, la poursuite de ce projet.

Après avoir été informé du projet actuel du Plan de Prévention des Risques Technologiques composé de 4 zones avec des effets de surpression et thermiques dans un rayon maximum de 332 mètres, **le conseil municipal vote à l'unanimité pour la poursuite de ce projet.**

3) **Avis d'enquête publique de la société GREENFIELD**

Par son courrier du 14 septembre 2009, la Préfecture de Laon informe la Mairie de Ressons-sur-Matz qu'une enquête publique se déroulera du lundi 19 octobre au vendredi 20 novembre 2009. Cette enquête est relative à la demande d'autorisation présentée par la société GREENFIELD, en vue d'étendre le périmètre d'épandage du calcifield sur le territoire de 57 communes de l'Aisne et 87 communes de l'Oise.

La société GREENFIELD SAS basée à Château-Thierry dans l'Aisne produit de la pâte à papier désencrée à partir de papiers de récupération (vieux papier de bureau). Auparavant stockée en centre d'enfouissement technique, elle souhaite valoriser ses boues en agriculture.

Après l'examen des divers composants du calcifield (traces de zinc, cadmium, nickel, mercure), après avoir constaté la présence de PCB et de fluoranthène ainsi que des résidus d'encre (1%), ce qui reviendrait à étendre 85 kg de pigments à l'hectare en se basant sur un épandage de 20 tonnes à l'hectare, considérant également la vulnérabilité des nappes qui fournissent l'eau potable et la préservation de leur cadre de vie, **les élus n'acceptent pas que les départements voisins disposent de leurs terres pour y faire de l'épandage de déchets et refusent à l'unanimité de donner un avis favorable. Le conseil municipal demande également à Monsieur le Préfet de l'Aisne de donner un avis défavorable à cette demande.**

4) **Taxe d'assainissement pour le Projet Urbain**

Rappel sur la création de la taxe depuis 1977. Le conseil municipal a fixé la participation aux frais d'infrastructures du réseau d'assainissement à 1 500,00 €. Cette taxe est due pour chaque nouvelle construction.

Dans le cadre du projet urbain, le conseil municipal décide à l'unanimité de n'appliquer qu'une taxe par bâtiment, soit 2 taxes au total.

5) **Désignation de la commission d'urbanisme pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme**

Le cabinet URBA SERVICE attire notre attention sur quelques points importants. Il importe de rappeler que les membres de la commission d'urbanisme devront être disponibles. En effet, le quorum est obligatoire pour valider les décisions qui peuvent être prises au cours des réunions. Pour éviter ce problème, il est possible et souhaitable de désigner des suppléants.

Le conseil municipal décide de procéder à l'unanimité des membres présents à l'élection au scrutin public et suivant les modalités prévues à l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales des membres de la commission municipale d'urbanisme chargée du suivi de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

A l'issue du scrutin ont été élus les membres ci-après :

Membres titulaires :
Alain DE PAERMENTIER, maire
Jean-Claude THIBAUT, adjoint
Claude LEFEBVRE, adjoint
Alain FRIZON, adjoint
Jacques DEMONT, adjoint

Membres suppléants :
Bernard GROSEIL, conseiller
Christian HEDUY, conseiller
Jean-Luc FOURET, conseiller
Sébastien JULLIEN, conseiller
Daniel DELRANC, conseiller

La commission municipale d'urbanisme ainsi constituée est présidée par Monsieur Alain DE PAERMENTIER, maire. Cette présente délibération annule et remplace celle du 16 avril 2009.

6) **Délégué du Tribunal de Grande Instance de Compiègne pour la commission administrative électorale**

Monsieur Bernard DELANEF nous fait part de son souhait d'être déchargé de sa fonction de délégué du Tribunal de Grande Instance auprès de la commission pour la révision des listes électorales.

Le Tribunal de Grande Instance de Compiègne nous demande de lui faire parvenir une liste de trois électeurs afin de permettre à Monsieur le Président du Tribunal de Grande Instance de nommer l'un d'entre eux.

Les propositions sont :

- Monsieur Jacques CHOQUET
- Monsieur Yves GENDEL
- Monsieur Reynald DELORME

Accord du conseil municipal sur cette proposition.

7) **Questions diverses**

a. Reprise d'une partie de terrain dépendant du lotissement « Le Clos Sain Foin », cadastré ZC 148 , pour une superficie de 4 168m²

La remise de la voirie du lotissement « Le Clos Sain Foin » réalisée par PICARDIE HABITAT à la commune de Ressons-sur-Matz est cadastrée ZC n° 148 pour une superficie de 4 168 m².

Un état des lieux doit être établi avant la remise de la voirie. Sachant également qu'un problème récurrent d'assainissement est rencontré par les propriétaires de la parcelle n° 163, le sujet sera remis à l'ordre du jour d'un Conseil Municipal ultérieur.

Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'attendre avant de procéder à cette opération et demandent une étude complète approfondie de la voirie et des réseaux.

b. Demande d'acquisition d'un terrain cadastré B 2394, pour une superficie de 473 m²

Monsieur et Madame Raymond PELET domiciliés au 665 rue Georges Latapie à Ressons-sur-Matz, demandent si la commune serait favorable à leur vendre le terrain cadastré B 2394 d'une contenance de 473 m² situé derrière chez eux.

Ce terrain a été acquis par la commune dans le cadre de la zone d'aménagement différé qui n'existe plus aujourd'hui.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité sur la vente de ce terrain sur la base de 6,00 € le m². Les frais afférents seront à la charge de l'acquéreur.

c. Résultat de l'appel d'offres pour les travaux de renforcement électrique, rue de Sécheltes

Lors de l'ouverture des plis du 08 octobre 2009, quatre entreprises ont répondu :

- | | |
|-----------|-------------|
| ➤ LESENS | 53 825,29 € |
| ➤ INEO | 58 028,00 € |
| ➤ FORCLUM | 55 495,14 € |
| ➤ SDEL | 57 114,00 € |

Après classement final l'entreprise LESENS a obtenu la meilleure notation.

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

d. Intervenant sportif à l'école primaire

Monsieur Jean-Luc SCHAMBERGER, enseignant d'Education Physique et Sportive, abandonne pour l'année scolaire 2009/2010, 3 heures d'enseignement au profit de Monsieur Richard RATIER. Il n'assurera plus que 3 heures.

Accord du conseil municipal.

Dans le cadre des questions diverses, 2 points sont ajoutés :

- Compte-tenu des arrêts pour maternité, Monsieur le Maire propose de faire une embauche à la cantine scolaire sous la forme d'un « contrat passerelle » représentant 20 heures par semaine et un coût mensuel de 167,00 € pour la commune.

Accord du conseil municipal.

- Madame Marianne BLANCHARD demande des précisions sur les « bruits » d'enlèvements d'enfants. Monsieur le Maire précise qu'il s'agirait de désinformation et qu'il faut laisser la gendarmerie faire son enquête.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H30.